

# Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises

**E**n France, la bibliothèque publique est considérée, de même que l'école publique, comme un lieu d'intégration. Ce dispositif français a certes d'indéniables qualités, parfois reconnues par les personnes immigrées elle-même, et lui substituer un système multiculturaliste à l'américaine, outre que cela serait difficilement réalisable, serait absurde. Mais on peut penser également que la plupart des bibliothèques françaises ne tiennent pas compte de toute une partie de leur public effectif ou potentiel et, pire, qu'elles nient les cultures d'origine, ce qui ne peut permettre une réelle intégration culturelle : perdre le contact avec sa culture, et la langue qui la porte, c'est risquer de perdre son identité.

**Hélène Bouquin-Keller**

Service commun  
de la documentation  
de l'université de Metz  
Keller@scd.univ-metz.fr

\* Cet article reprend certains points que j'avais abordés dans mon mémoire d'étude soutenu à l'Enssib en 2001. J'avais décidé alors de me consacrer exclusivement aux questions concernant les livres en langues étrangères dites « d'immigration » qui diffèrent des langues dites « d'étude » en ce qu'elles se heurtent au « modèle » d'intégration à la française : les bibliothécaires français, dans leur grande majorité, respectent le principe de l'intégration dans la francophonie et dans la culture française des lecteurs d'origine étrangère.

Le principe d'universalité et de pluralisme volontiers mis en avant par les bibliothèques françaises constitue un autre argument essentiel : tout lecteur curieux des cultures du monde devrait pouvoir trouver ce qu'il cherche dans sa bibliothèque.

## Les langues d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises

Actuellement, la plupart des bibliothèques municipales françaises ne proposent pas de fonds conséquents dans les langues d'immigration. Il y a pourtant eu en France quelques tentatives pour créer de tels fonds, mais elles ont été rapidement abandonnées. En revanche, les bibliothèques françaises sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans la valorisation des cultures étrangères,

et en particulier de celles de l'immigration, ce qui peut constituer un premier pas vers la mise en place de fonds en langues d'immigration. Enfin, quelques bibliothèques font exception et possèdent, dans ces langues, des fonds appréciés de leur public qu'elles continuent à développer avec un grand dynamisme, même si leurs méthodes sont parfois un peu empiriques.

### Bref historique

Dès 1974 fut rédigée une circulaire concernant l'introduction de livres en langues étrangères d'immigration dans les bibliothèques publiques : le secrétaire d'État aux travailleurs immigrés avait proposé, dans le cadre de l'Office national de la promotion culturelle des immigrés, un projet de création de bibliothèques dont le fonds aurait été essentiellement cons-

**Hélène Bouquin-Keller**, chartiste, est titulaire d'un DEA de littérature française et d'une maîtrise d'histoire. Conservateur au SCD de l'université de Metz où elle est responsable des Lettres et Sciences humaines, elle a travaillé précédemment à la bibliothèque municipale d'Amiens.

titulé d'ouvrages simples en langue d'origine ou en langue française. Dans neuf départements, 45 titres en trois ou quatre exemplaires furent mis à la disposition du public. Il n'y eut pas de bilan officiel pour évaluer cette action ponctuelle, mais il est évident qu'elle ne pouvait avoir qu'une valeur purement symbolique : des moyens aussi limités ne pouvaient suffire<sup>1</sup>.

En 1983, la Direction du livre et de la lecture a mis en place au ministère de la Culture un groupe de travail composé de bibliothécaires, de représentants du secteur associatif et de représentants des administrations concernées. Ses réflexions ont porté essentiellement sur les besoins des bibliothèques françaises et les difficultés qu'elles rencontraient concernant l'achat de livres en langues étrangères : choix, acquisitions et traitement des livres dans certaines langues, signalisation des documents et des services, formation des bibliothécaires, etc. À partir de 1984, ce groupe de réflexion a travaillé avec l'Adri (Agence pour le développement des relations interculturelles) ; une convention a été passée entre l'Adri et le ministère de la Culture, visant à développer la lecture de livres en langues d'origine et à favoriser les échanges interculturels, ces deux objectifs étant jugés complémentaires. Pour atteindre ces objectifs, l'Adri a mis au point et diffusé une série d'outils destinés à guider la politique d'achat de livres en langues étrangères tout en laissant l'initiative du choix aux bibliothécaires (brochures d'information, stages de formation, listes bibliographiques et critiques

de livres en langue d'origine, etc.).

Après trois ans, l'Adri a établi un premier bilan, assez pessimiste, de cette action : on a reproché aux bibliographies de ne pas contenir assez d'ouvrages bilingues, les livres en chinois étaient difficiles à se procurer (il fallait les commander aux États-Unis ou à Hanoï), les lecteurs de langue arabe trouvaient que les livres proposés étaient mal imprimés, etc. Ces bibliographies contenaient de manière générale trop peu d'ouvrages « populaires », de type romans policiers, et semblaient mal adaptées à leur public potentiel.

Aujourd'hui, dans la plupart des bibliothèques municipales françaises, les langues d'immigration, à l'exception des langues d'immigration européennes (italien, espagnol, portugais, polonais, etc.), sont donc absentes, ou présentes uniquement sous forme d'échantillons, même dans les grands établissements.

Dans certaines bibliothèques cependant, la situation semble en passe d'évoluer : des espaces consacrés à l'apprentissage des langues étrangères, et en particulier des langues « d'immigration » ont été mis en place. C'est le cas depuis plusieurs années à la bibliothèque municipale de Bobigny, ou à la bibliothèque municipale de Lyon par exemple. Les usagers peuvent y trouver des méthodes, des dictionnaires, des manuels d'orthographe et de grammaire, des ouvrages faciles à lire. Des méthodes d'apprentissage du français leur sont également proposées.

Les difficultés rencontrées sont nombreuses : difficultés à choisir les documents, à se les procurer, à les traiter, à les mettre en valeur, etc. Passer outre ces difficultés et acheter un peu n'importe quoi en fonction des occasions – ce que semblent faire ou avoir fait de nombreuses bibliothèques dans ce domaine –, c'est risquer de tomber dans le travers évoqué plus haut et de proposer des échantillonnages de livres par langue. Un fonds digne de ce nom dans la section adulte d'une bibliothèque devrait

comporter au strict minimum plusieurs dizaines de documents.

### *La valorisation des cultures étrangères par les bibliothèques*

On assiste de plus en plus souvent, dans d'assez nombreuses bibliothèques, à des actions visant à valoriser les cultures étrangères. Il s'agit généralement d'établissements implantés dans des zones urbaines caractérisées par un taux élevé d'étrangers et de populations issues de l'immigration. Les bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, qui travaillent fréquemment ensemble, en fournissent de nombreux exemples. Si on examine les thèmes des animations proposées par ces bibliothèques, on remarque que l'Afrique et le Maghreb sont souvent à l'honneur.

La bibliothèque municipale de Bobigny s'investit de façon importante dans ce type d'actions, et, ce qui frappe, c'est à la fois leur ampleur et leur continuité. La bibliothèque met en place des programmes à long terme qui intègrent des animations, des expositions, des débats, des publications, mais aussi des acquisitions de documents, etc. Ces actions, qui ont été consacrées tour à tour à l'Algérie, au Portugal, à l'Afrique noire, à l'Islam, etc., bénéficient d'une publicité efficace et trouvent également leur écho dans le journal de la bibliothèque (*Bobigneries*).

À Bobigny et dans plusieurs autres bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, ces manifestations sont partie intégrante de la politique globale des établissements : elles accompagnent la politique documentaire. La bibliothèque de Bobigny développe, depuis 1998, un fonds thématique « cultures étrangères/récits d'immigration ». Les partenaires impliqués dans ce projet sont nombreux ; il s'agit de la municipalité, des associations de quartier, des bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, des établissements scolaires, des associations d'immigrés, des établissements culturels de la ville (théâtre, cinéma, conservatoire). Le fonds

1. Cf. Abdelwahed Allouche, « Le lectorat issu de l'immigration dans les bibliothèques françaises », dans *Bibliothèques au service de la communauté*, BPI, 1995, p. 99.

« cultures étrangères » rassemble des documents variés : littérature, art, photographie, histoire, civilisation, langues et pays, etc. Le fonds d'histoire et mémoire de l'immigration est plus spécialisé : histoire, sociologie, démographie, ethnographie, études sur l'intégration et la citoyenneté, etc. À ce fonds thématique, qui est intégré dans le fonds général de la bibliothèque, font écho les débats sur l'intégration, le projet de recueillir des témoignages d'immigrés installés à Bobigny, etc. Cette politique documentaire a constitué un terrain favorable à la mise en place d'un fonds en langues d'immigration, initiée depuis peu et qui semble remporter un certain succès auprès des usagers de la bibliothèque.

### De véritables fonds en langues étrangères d'immigration

#### Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris

Les bibliothèques Jean-Pierre Melville (XIII<sup>e</sup> arr.) et Couronnes (XX<sup>e</sup> arr.) sont les deux seules bibliothèques du réseau à proposer des fonds d'importance en langues d'immigration, la première en langues asiatiques, la seconde en arabe<sup>2</sup>. Elles ne disposent cependant pas des mêmes moyens et leurs fonds sont assez différents.

Les deux fonds sont, dans leur composition, très différents : la bibliothèque Melville propose certes des livres en français sur l'Asie, mais surtout des documents en langues asiatiques (près de 5 000). En revanche, la bibliothèque Couronnes propose essentiellement des documents en français et « seulement » 500 titres en langue arabe.

Les bibliothécaires de Melville insistent sur le caractère grand public de leur fonds. La composition de ce fonds est, de fait, très variée : on y trouve les classiques de la littérature

chinoise, mais aussi de nombreux titres plus « populaires » (romans d'aventure, de cape et d'épée), et une collection importante de documentaires (cuisine, informatique, médecine, etc.). Les classiques de la littérature mondiale traduits en chinois sont également très bien représentés et semblent remporter un très grand succès. Les lecteurs ont à leur disposition des méthodes de langue pour apprendre le mandarin, le cantonais, le vietnamien... mais aussi le français. Pour le chinois, on trouve aussi bien les caractères simplifiés que les caractères non simplifiés. La bibliothèque propose également un quotidien chinois et une revue bilingue, *Littérature chinoise*.

Le fonds en langue arabe de la bibliothèque Couronnes est, pour le moment du moins, beaucoup plus limité (500 documents). Il compte 46 documents d'apprentissage. Ce fonds modeste et largement vieilli est cependant emprunté : les taux de rotation sont de 1 pour les livres et de 7,5 pour les documents d'apprentissage. Les bibliothécaires de Couronnes travaillent actuellement à l'élargissement de ce fonds : elles ont obtenu, depuis 1998, des subventions du Centre national du livre pour faire de nouvelles acquisitions.

Les collections en langues étrangères de ces deux bibliothèques sont mises en valeur par des catalogues : ce catalogue est bilingue à la bibliothèque Melville, qui dispose d'un logiciel intégrant les caractères chinois, mais pas à la bibliothèque Couronnes. La bibliothèque Couronnes élabore également des bibliographies centrées sur le monde arabe et l'Afrique noire.

#### La médiathèque de Roubaix

La riche expérience de la médiathèque de Roubaix dans le domaine des langues d'immigration rappelle sur certains points les actions des bibliothèques Jean-Pierre Melville et Couronnes, à ceci près qu'elle est plus aboutie et concerne tout un en-

semble de langues : la médiathèque de Roubaix ne s'inscrit pas dans un réseau et aspire donc à desservir toute la population de la ville.

Le fonds en langues étrangères de la bibliothèque est ancien, même pour les langues d'immigration : dans les années 1950, la bibliothèque proposait déjà des documents en polonais (la langue était alors encore parlée par de nombreux Roubaisiens). C'est dans ces mêmes années qu'ont été constituées les collections de livres en anglais, allemand, italien, espagnol, latin, qui ont été entretenues depuis. Dans les années 1960, des documents en portugais ont été acquis. Dans les années 1980, cela a été le tour de documents en langue arabe et, plus récemment, en langues asiatiques.

L'entretien du fonds est variable selon les langues ; si la collection de livres arabes est régulièrement entretenue, ce n'est pas le cas pour les livres en polonais et en portugais : anciens, en mauvais état, ils sont assez rarement empruntés. Certains de ces documents ont d'ailleurs été rangés en magasins et sont communiqués de façon indirecte.

Les langues d'immigration sont assez nombreuses à être représentées à la médiathèque de Roubaix, mais elles le sont de manière très inégale : outre les langues européennes anciennement d'immigration (espagnol, italien, portugais, polonais, russe), on trouve essentiellement des documents en arabe, berbère, turc, chinois, vietnamien et créole. Parmi ces langues, l'arabe est la plus largement représentée, avec plus de 741 titres et 923 exemplaires ; pour le portugais, on compte 390 titres et 405 exemplaires ; pour le turc, 189 titres et 334 exemplaires, etc.

Les collections sont mises en valeur par des publications bilingues régulières : nouvelles acquisitions en langue arabe, bibliographie éditée à l'occasion des célébrations autour d'Averroès, etc. Ces documents de qualité, qui concernent pour la plupart le monde arabe, contribuent à

2. En ce qui concerne la langue anglaise, voir, dans ce numéro, l'article de Gaëlle Bidard, « Lire en anglais à Paris », p. 40-45 (Ndlr).

attirer les lecteurs. Ces publications sont envoyées aux associations et communautés de la ville, qui les redistribuent.

### L'expérience de quelques bibliothèques européennes

Les exemples cités ont montré que les bibliothèques municipales françaises ne se désintéressent pas des cultures étrangères, mais il s'agit cependant d'actions isolées et très dépendantes de l'investissement personnel et des compétences de bibliothécaires motivés. Si les bibliothèques municipales françaises veulent développer leur action dans ce domaine, comme cela semble être souvent le cas<sup>3</sup>, elles ne pourront le faire qu'en s'associant et en mettant en place une organisation adaptée. Mais quelle organisation adopter, quels principes suivre ? Sur certains points, le cas des bibliothèques scandinaves ou allemandes peut fournir quelques éléments de réponse intéressants, tout en montrant également les erreurs à éviter.

3. J'avais mené une enquête à ce sujet sur la liste de discussion biblio.fr : d'assez nombreuses bibliothèques municipales et même des bibliothèques départementales de prêt m'avaient répondu qu'elles ne proposaient pas de tels fonds mais auraient souhaité le faire.

### Les bibliothèques scandinaves

La politique des bibliothèques suédoises, danoises ou norvégiennes en direction des publics issus de l'immigration est riche et s'appuie sur une organisation structurée : organisation à l'échelle nationale mais aussi entre les pays scandinaves. Il existe en effet une coopération entre le Danemark, la Norvège et la Suède : des guides à l'usage des bibliothécaires (recensant les librairies de référence, les journaux à acquérir en priorité, etc.) sont par exemple élaborés en commun et diffusés dans l'ensemble du monde scandinave.

### En Suède

En Suède, la collaboration entre les écoles et les bibliothèques est ancienne et profonde : les enseignants en langues d'origine ont naturellement demandé aux bibliothèques d'acquérir des documents dans ces langues. C'est ainsi qu'un mouvement d'ensemble, soutenu par les pouvoirs politiques, s'est développé. Les bibliothèques suédoises devaient enrichir ces fonds en suivant les mêmes principes que pour les fonds en langue suédoise. Les fonds alors constitués ont été une réussite pour les langues des premiers immigrés (finnois, yougoslave, grec), mais ont

posé plus de problèmes pour les langues des réfugiés (vietnamien, arabe, persan)<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, l'existence des services de bibliothèques multilingues est garantie par la loi de 1997 sur les bibliothèques. Plus de 150 langues seraient représentées dans les bibliothèques suédoises. Si tous les types de documents sont proposés à des publics de tous les âges, on peut dire que les journaux et magazines tiennent une place particulièrement importante.

Depuis les années 1990, les bibliothèques suédoises doivent cependant remettre en question leurs fonds en langues d'immigration : l'immigration a en effet changé de nature en Suède. Le pays accueille aujourd'hui un grand nombre de réfugiés d'Amérique latine, d'Asie, du Moyen-Orient. La Suède est devenue le pays qui, par rapport au chiffre de sa population, reçoit le plus d'immigrés, et refléter un nombre aussi important de langues et de cultures représente un défi de plus en plus grand pour les bibliothèques.

Par ailleurs, les nouveaux arrivants ne sont plus des travailleurs immigrés censés pouvoir s'intégrer définitivement à la société suédoise : les réfugiés sont perçus comme des populations mouvantes. D'où les interrogations sur la pertinence de la création de fonds dans des langues où la demande apparaît comme ponctuelle. Par ailleurs, d'autres débats animent la profession : la logique des quotas, qui consiste à proportionner le nombre des documents proposés dans une langue donnée au nombre des locuteurs de cette langue, la place croissante accordée aux ouvrages anglo-saxons, la logique commerciale qui privilégie « les livres qui sortent », etc.

### Au Danemark : l'Immigrant Library

Sur de nombreux points, l'expérience des bibliothèques danoises

4. Cf. Birgitta Hellman, « Library services for refugees and immigrants », dans *Scandinavian Public Library Quarterly*, n° 1, 1990, p. 16-18.

dans le domaine des services aux populations immigrées rappelle celle de la Suède. Là aussi, proposer de la documentation aux habitants du Danemark ne parlant pas danois est un principe énoncé dans la loi sur les bibliothèques<sup>5</sup>. Très vite, la création d'une structure centrale à l'échelle du pays s'est révélée nécessaire : il s'agit de la Danish Central Library for Immigrant Literature, généralement appelée Immigrant Library. Cette bibliothèque centrale est chargée d'assister les bibliothèques dans le choix, l'acquisition et le traitement des documents, de s'assurer que les documents sont disponibles, d'informer les bibliothécaires sur la culture et la langue des immigrés, ainsi que de servir d'intermédiaire avec les organisations d'immigrants. En 1994, les bibliothèques danoises possédaient près de trois millions de documents en langues étrangères d'immigration. L'Immigrant Library abrite elle-même une collection de 70 000 documents ; elle ne reçoit pas de public, mais prête ces documents aux bibliothèques qui accueillent moins de 175 adultes et enfants, et qui n'ont pas les moyens de développer une politique d'acquisition en langues étrangères.

### Les tâtonnements des bibliothèques allemandes

C'est également dans les années 1970 que les bibliothèques publiques allemandes ont commencé à développer des fonds dans les langues des immigrés. De 1973 à 1985, un projet conduit sous l'égide du Deutsches Bibliotheksinstitut et intitulé Bibliotheksarbeit für Ausländer a donné jour à des fonds consacrés aux principales langues d'immigration de l'époque (serbo-croate, turc, italien, espagnol). Au début des années 1980,

la population turque, dont le nombre a triplé entre 1970 et 1982, est devenue le groupe visé en priorité par les bibliothèques publiques<sup>6</sup>. La Bibliothèque centrale et régionale de Berlin abrite, avec ses 10 000 documents, l'une des collections en langue turque les plus importantes du pays.

Dans toutes les grandes bibliothèques allemandes, comme la Stadtbücherei de Francfort ou la Bibliothèque centrale et régionale de Berlin, les tâches de sélection et d'indexation des ouvrages incombent à un service spécialisé, le lectorat (Lektorsdienst). Le lectorat de la Stadtbücherei compte treize personnes qui se répartissent le travail par grands domaines de classification et dépouillent les listes de bibliographies, les revues spécialisées, etc. Dans les années 1980, un groupe de travail demanda la création d'un lectorat central fédéral pour l'acquisition de littérature étrangère, mais en 1985, ce projet coûteux et difficile à mettre en place fut abandonné.

### De nombreuses questions et quelques pistes

Mettre en place et développer des fonds en langues étrangères d'immigration n'est pas une tâche facile et il est impossible de proposer une solution unique à la fois simple et miraculeuse. Les difficultés que connaissent dans ce domaine les bibliothèques étrangères incitent à la prudence. Au regard de leur expérience cependant, et au regard des initiatives plus ou moins réussies de certaines bibliothèques françaises, il est possible, de façon réaliste, de formuler un certain nombre de suggestions et quelques principes fondamentaux.

#### Connaître et se faire connaître

Pour desservir tous leurs publics, les bibliothèques municipales fran-

çaises doivent connaître ces publics. Cette connaissance est particulièrement indispensable s'agissant des publics issus de l'immigration : comment proposer des documents adaptés aux lecteurs dans leur langue maternelle si on ne sait pas quelle est cette langue ? Certaines bibliothèques utilisent déjà l'outil statistique pour mieux connaître leurs usagers. C'est le cas de la bibliothèque de Bobigny ; quatre données principales sont recueillies lors de l'inscription du lecteur : son âge, son sexe, sa profession et sa nationalité. Ces éléments ne permettent cependant pas dans tous les cas de connaître l'origine des inscrits. Demander de plus grandes précisions aux lecteurs représenterait par ailleurs une atteinte à leur vie privée : c'est ainsi que certains lecteurs d'origine immigrée en Suède perçoivent mal les questions qui leur sont posées à leur inscription.

En revanche, les bibliothèques publiques peuvent, comme elles le font au Danemark ou aux États-Unis, se tenir informées des enquêtes démographiques et travailler en partenariat avec les associations d'immigrés locales et nationales. Ces dernières peuvent les renseigner sur l'importance numérique des communautés, mais aussi sur leurs pratiques culturelles et linguistiques. Par ailleurs, l'origine des lecteurs n'est pas seule à devoir être prise en considération : la pyramide des âges du groupe considéré est également à prendre en compte. Les populations d'immigration ancienne comptent un nombre croissant de personnes âgées dont il ne faut pas négliger les besoins. Le degré d'alphabétisation est également essentiel : il faut pouvoir penser à proposer aux personnes qui ne lisent pas leur langue, ou qui ne souhaitent pas l'apprendre ou encore qui sont trop âgées pour le faire, d'autres supports dans cette langue, par exemple des vidéos.

De même que la bibliothèque municipale doit connaître ses lecteurs, de même elle doit se faire connaître d'eux. Le cas des bibliothèques de la

5. Il s'agit du premier paragraphe du *Public Library Act* (révisé au début des années 1980) : « Library service to immigrants is part of the individual local authority's obligation to offer library service to everybody domiciled in Denmark ». Cf. Benedikte Kragh-Schwarz, « The Danish Central Library for Immigrant Literature », *Scandinavian Public Library Quarterly*, n° 3, 1994.

6. Cf. Nathalie Ramel, « La constitution de fonds étrangers dans les bibliothèques publiques », *BBF*, n° 6-1993, p. 28-34.

ville de Paris est particulièrement édifian : rien, sinon le bouche à oreille, ne permet d'avoir connaissance des fonds qui existent dans les langues d'immigration, et qui ne sont pourtant pas négligeables. Élaborer des brochures, même modestes, présentant ces fonds ne paraît pas une tâche insurmontable et ne serait pas nécessairement onéreux<sup>7</sup>. Ces brochures pourraient être diffusées auprès des associations et dans les autres établissements publics (écoles, centres sociaux, etc.), qui se chargeraient de les redistribuer ; elles pourraient être bilingues. Les bibliothèques qui disposent d'un site web pourraient également faire la publicité de ce type de fonds par ce biais.

#### Quelle offre proposer ?

Le principe essentiel à respecter pour la constitution des collections est celui de la variété : les embryons de fonds constitués dans les années 1970 n'étaient le plus souvent constitués que de « classiques ». Les classiques ne sont naturellement pas à écarter, mais ils ne doivent pas être les seuls à y figurer. Les bibliothèques municipales doivent également proposer des fictions « populaires », des documentaires, des ouvrages de la littérature mondiale traduits dans la langue considérée, etc. Elles doivent également penser aussi bien aux enfants, aux personnes âgées, aux femmes, qu'aux hommes, aux publics « empêchés » des prisons et à ceux des hôpitaux, etc. En somme, il s'agit de respecter les mêmes principes que pour l'acquisition des documents en français. C'est ce que font actuellement la bibliothèque Jean-Pierre Melville à Paris et la médiathèque de Roubaix. Concernant certains pays, une attention particulière doit être apportée au contenu idéologique des documents. Les bibliothécaires doivent également veiller, dans la mesure

7. Une nouvelle version du dépliant intitulé « Les langues dans les bibliothèques de la ville de Paris » a été éditée en 2003 (Ndlr).

du possible, à la qualité matérielle des documents, afin que les lecteurs concernés ne se sentent pas dévalorisés<sup>8</sup>.

Si les domaines de la connaissance représentés doivent être les plus variés possible, c'est également le cas des supports. On a surtout évoqué ici le cas des livres. Parmi les livres, il paraît essentiel d'accorder une place particulière aux documents bilingues<sup>9</sup>. Ces derniers permettent à ceux qui maîtrisent mieux la langue originale du texte mais aussi à ceux qui maîtrisent mieux la langue de traduction, d'avoir accès au texte, et de passer d'une langue à l'autre. Mais les autres supports doivent également être proposés : documents sonores (musique, contes) et audiovisuels, mais aussi électroniques (cédéroms, sélection de sites Internet en langues étrangères, abonnements en ligne, etc.).

#### Mettre en valeur les collections

La mise en valeur des collections passe d'abord par leur présentation dans la bibliothèque même. Les fonds en langues étrangères ne doivent pas être relégués systématiquement au fond de la bibliothèque, derrière tout le reste ; ils doivent également bénéficier d'une signalétique qui permette de les repérer : « Langues et littératures », par exemple, n'est peut-être pas assez explicite. Bien sûr, il est important de désherber régulièrement ces fonds et d'en écarter les ouvrages trop usagés qui leur confèrent un caractère peu attrayant : un fonds ne

8. Ce principe généralement pris en considération par les bibliothécaires n'est cependant pas toujours facile à respecter pour les langues des pays en voie de développement. Dans le domaine des livres pour enfants par exemple, s'il est relativement facile de se procurer des livres en arabe qui soient d'aussi bonne qualité que les livres français, ce n'est pas le cas pour les livres en turc.

9. Les documents bilingues sont malheureusement souvent trop rares, du moins sur le marché français : peut-être peut-on cependant envisager que les bibliothécaires travaillent avec des éditeurs pour les inciter à développer cette production. Ce type d'expérience a déjà été mené avec la création de la collection pour enfants « L'arbre aux accents ».

sera pas nécessairement moins attrayant quand il sera moins dense.

Par ailleurs, la publication de catalogues et de listes de nouveautés bilingues comme en proposent les bibliothèques Couronnes et Jean-Pierre Melville ou encore la médiathèque de Roubaix, paraît essentielle. Ces documents, disponibles à la bibliothèque, peuvent également être distribués hors de ses murs, par exemple par des associations. Le caractère bilingue de ces documents permet notamment de remédier au fait que les catalogues informatisés ne le sont généralement pas, du moins pour le moment.

Enfin, la mise en valeur des fonds passe aussi par les animations. Peut-être est-il possible de mettre en place des « animations bilingues » pour mettre en valeur non seulement les cultures, mais également les langues étrangères. De telles expériences ont déjà été tentées, et semble-t-il avec succès, dans le domaine des bibliothèques jeunesse<sup>10</sup>.

#### Une nécessaire coopération

La question de l'organisation des acquisitions et du traitement des documents en langues étrangères est peut-être celle à laquelle il serait le plus important et le plus urgent de donner des réponses, mais c'est aussi celle pour laquelle il est le plus difficile de le faire.

La section de l'Iflla pour les bibliothèques multiculturelles recommande aux bibliothèques de recruter du personnel issu des communautés auxquelles appartiennent les lecteurs. Cette recommandation semble cependant difficilement applicable : si les bibliothèques publiques françaises ont de plus en plus recours à des médiateurs souvent issus eux-mêmes de l'immigration et qui leur permettent d'instaurer un meilleur dialogue avec leurs lecteurs, faut-il souhaiter que les

10. Cf. Nadine Decourt, « La vache des orphelins. Le conte, facteur d'intégration pour les enfants de migrants », dans *La revue des livres pour enfants*, n° 143-144, 1992, p. 75-81.

origines de tous les lecteurs se retrouvent dans le personnel de la bibliothèque ? Cette logique de miroir est très discutable ; elle est par ailleurs difficilement applicable : c'est le constat que font par exemple certaines bibliothèques américaines, et en particulier celle du Queens. Pour ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire le travail d'acquisition et de traitement des documents, il paraît difficile que les bibliothèques municipales disposent toutes de bibliothécaires compétents dans les langues concernées. Et s'il est possible d'apprendre à connaître une culture, une littérature, il est en revanche plus complexe de se lancer dans l'apprentissage d'une langue.

Naturellement, les bibliothécaires peuvent avoir recours à des « personnes-ressources » ; encore faut-il les trouver. Par ailleurs, si ces personnes ne sont pas parfaitement au fait des principes bibliothéconomiques, leur aide ne peut être vraiment efficace. Dans ce domaine, la seule solution valable semble être celle de la coopération : coopération des bibliothèques françaises entre elles, coopération entre bibliothèques de pays différents, etc. Des jumelages des bibliothèques publiques françaises avec

des bibliothèques anglaises ayant déjà une grande expérience en matière de desserte des communautés étrangères ou immigrées ont été envisagés, mais ce projet n'a pas été suivi de réalisations concrètes. On peut imaginer entre bibliothèques de différents pays l'échange d'instruments de travail tels que les listes de sélection ou les catalogues d'éditeurs. Par ailleurs, des listes de sélections établies par des bibliothèques des pays d'origine seraient également très utiles. On pourrait même envisager la création, sur le modèle allemand, de « lectorats européens ». Il s'agirait là cependant d'un projet ambitieux, long et difficile à mettre en place<sup>11</sup>.

De façon réaliste, on peut proposer aux bibliothèques françaises qui ont des fonds en langues d'immigration d'instaurer un travail commun

11. L'Ifla avait étudié la possibilité de mettre en place une agence coopérative pour les langues des principales minorités immigrées en Europe occidentale. Elle avait cependant conclu qu'en raison du grand nombre de langues concernées, l'opération serait difficilement réalisable et que ce type d'initiative devrait plutôt se situer aux niveaux nationaux ou régionaux. Cf. Recommandations de l'Ifla, *Services des bibliothèques aux minorités multiculturelles*, Rapport final, 1983 (dans *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration*, ministère de la Culture, 1983, p. 13-18).

tant pour la sélection des documents que pour leur catalogage et leur indexation. Si elles parvenaient à mettre en place ce type de coopération, pourquoi ne pas alors grouper les achats de documents en instaurant une sorte de coopérative ? On a vu que de telles agences existent déjà ; on aurait pu citer également l'exemple du Cilia créé par la bibliothèque publique du Wandsworth Borough Council à Londres, en coopération avec Laser (London and South Eastern Regional Library Bureau) : cet organisme achète des ouvrages dans les cinq principales langues d'Asie du Sud, invite les bibliothécaires à sélectionner et à acquérir les documents par son intermédiaire, et fournit des notices catalographiques. Par ailleurs, le recours à des bibliothèques allemandes ou anglo-saxonnes, qui transmettraient leurs listes de sélections, paraît également envisageable.

Mais quelles que soient les initiatives qui pourraient être mises en place, l'élaboration d'une organisation rigoureuse, seule garantie contre l'empirisme qui est généralement de mise dans ce domaine, sera nécessaire.

Juin 2003